

**Séance du 19 Octobre 2006**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, M. Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Peyrucq, M. Larralde, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Pommiez à M. Millet-Barbé, Mme Durruty à Mme Favoreu-Dumas, M. Massé à M. Delas, M. Trunet à M. Escapil-Inchauspé, Mme Bordenave à M. Arandia, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray.

**ABSENT** : /

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : PERSONNEL - Paiement de vacations à un pédiatre intervenant dans les crèches "Pyrène" et "Chaho"

Mme FAVOREU-DUMAS présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 16 décembre 2003, vous avez autorisé le recrutement de Madame Dominique SOULAN en qualité de pédiatre à la crèche du "Quai Chaho" et à la crèche « Pyrène », à compter du 23 décembre 2003.

Afin d'assurer la continuité du service rendu, je vous propose donc de signer un nouveau contrat avec Madame SOULAN d'une durée de 3 ans et ce, à compter du 23 décembre 2006.

A raison de 10 heures par mois, elle sera chargée d'effectuer les visites d'admission et de contrôle des enfants des Crèches "Pyrène" et du "Quai Chaho" et

assurera ponctuellement des temps de formation en faveur du personnel de ces établissements sur différents thèmes (rappel des soins et des gestes d'urgence par exemple).

A ce titre, Madame Dominique SOULAN percevra une rémunération brute horaire de 24 euros qui suivra l'évolution des traitements des fonctionnaires.

Bien entendu, les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.